



LA PECHE EN HAUTE-SAVOIE

- Parcours rivières -



Table des matières

| | |
|---|----|
| Le point sur la gestion piscicole en Haute-Savoie | 1 |
| Légende des fiches parcours | 5 |
| Carte des parcours rivières | 6 |
| L'Arve à Argentière | 7 |
| Le parcours spécifique de la Basse Dranse | 8 |
| Le Borne en aval des étroits | 9 |
| Le Brevon à Bellevaux | 10 |
| Le Brevon à Vailly | 11 |
| Le Chéran à Rumilly | 12 |
| Le Chéran au parcours de Boussy | 13 |
| Le Chéran au vieux pont d'Alby | 14 |
| Le Chéran à Cusy | 15 |
| Le Chéran à Bange | 16 |
| La Diosaz | 17 |
| La Dranse d'Abondance à Vacheresse | 18 |
| La Dranse de Morzine au pont de Gys | 19 |
| L'Eau noire de Vallorcine | 20 |
| Le Fier en amont de Thônes | 21 |
| Le Fier à Dingy | 22 |
| Le Fier à Hauteville | 23 |
| Le Fier au parcours de Morette | 24 |
| La Fillière chez Millard | 25 |
| Le Foron du Reposoir | 26 |
| Le Foron de Taninges | 27 |
| Le parcours mouche de la Menoge | 28 |
| Les Usses au pont des Goths | 29 |

Le point sur la gestion des populations de truites en Haute-Savoie

La Haute-Savoie compte près de 3800 km de cours d'eau, dont plus de 90% sont classés en 1ère catégorie piscicole. Leur gestion piscicole est donc principalement axée sur celle des populations de truites. Depuis 1999, la Fédération s'est engagée dans une politique volontariste de préservation et de restauration des populations de truites fario, selon le crédo suivant : on ne peut gérer correctement que ce que l'on connaît réellement. De fait, plusieurs axes d'études ont été menés de front afin de cerner au mieux la situation sur chacun des cours d'eau du département, en travaillant à une échelle de gestion cohérente, celle du bassin versant. Ces axes de travail ont été les suivants :

- Bilan sur la génétique des populations de truites fario (programme INTERREG III Haute-Savoie/Val d'Aoste, 2002-2006)
- Bilan sur l'efficacité des repeuplements (marquage aux otolithes des poissons alevinés, 2002-2006)
- Diagnostics de bassin versant, intégrant l'étude des populations de poissons, mais également de tous les paramètres biologiques, physico chimiques et les usages et pressions sur le bassin versant (à partir de 2004, toujours en cours)

Les résultats de ces différentes études nous ont permis d'obtenir une vision claire de la situation sur chaque cours d'eau investigué, et de faire des propositions de gestion adaptées aux AAPPMA afin d'optimiser la qualité des populations piscicoles, et donc de la pêche, dans le département.

Truites sauvages ou autochtones ?

Tout d'abord, un peu de vocabulaire : qu'est-ce qu'une truite sauvage, une truite autochtone et quelle est la différence entre les deux ?

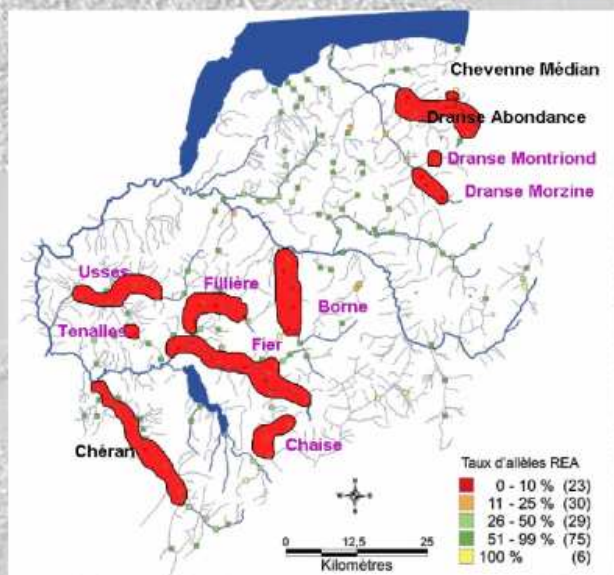
Une truite est dite sauvage lorsqu'elle est née dans le cours d'eau, suite à la fraie de deux géniteurs dans la rivière, et ce quelle que soit leur origine (autochtones, issus d'alevinages récents ou anciens)



Truites frayant sur le Chéran : les alevins issus de cette ponte seront des poissons sauvages, car nés dans la rivière.

Une truite est dite autochtone lorsqu'elle appartient à la souche génétique peuplant le cours d'eau naturellement depuis plusieurs milliers d'années, sans intervention humaine dans son ascendance.

Par conséquent, les truites que l'on pêche peuvent être à la fois autochtones et sauvages, mais également seulement sauvages sans être autochtones et vice versa.



Carte de répartition des populations de truites autochtones identifiées en Haute-Savoie dans le cadre du programme INTERREG III A "Identification, sauvegarde et réhabilitation des populations de truites autochtones en Vallée d'Aoste et en Haute-Savoie".

Dans le département, on rencontre ces différents cas de figure :

- Des populations de truites autochtones et 100% sauvages : on les trouve sur les cours d'eau hébergeant une population de truites de souche et gérés de manière patrimoniale, c'est à dire sans aucun alevinage (Borne, Chaise, Chéran, Dranse de Morzine, Fier, Filière, Nom).
- Des populations de truites autochtones mais non sauvages à 100%, sur les cours d'eau hébergeant une population de truites de souche et sur lesquels un alevinage en poissons de souche est encore en cours (Brevon, Dranse d'Abondance, Usses).
- Des populations de truites sauvages à 100% mais non autochtones, sur les cours d'eau gérés de manière patrimoniale mais sur lesquels il n'y a pas de population de truites autochtones (Haute Menoge).
- Et enfin, des populations non autochtones et non sauvages à 100%, car soutenues par des alevinages. C'est le cas de tous les autres cours d'eau du département. Dans la grande majorité de ces cours d'eau, la part des poissons sauvages reste majoritaire dans les populations de truites, et est de 66% dans "le panier du pêcheur".

Les parcours présentés dans les fiches suivantes sont tous clairement décrits et identifiés, afin que les pêcheurs sachent exactement quel type de truites ils sont susceptibles de capturer sur les cours d'eau concernés.

Truite de la Filière : les analyses génétiques réalisées sur cette rivière ont mis en évidence la présence d'une souche de poissons particulière au cours d'eau. La rivière n'étant plus alevinée, ce poisson est une truite autochtone sauvage.



Stratégie de gestion des populations de truites

Sur la base de ces résultats, la Fédération de pêche met en place depuis plusieurs années une stratégie de conservation et de restauration des populations de truites : chaque bassin versant présentant des caractéristiques propres (souche et origine des truites, qualité du milieu, fonctionnalité des populations, pressions sur les cours d'eau et le territoire...), cette gestion doit être différenciée et basée sur un diagnostic préalable fiable et complet à l'échelle du bassin versant.

Ces plans de gestion sont élaborés par la Fédération et soumis aux AAPPMA qui ont en charge de les mettre en place, et qui sont libres de les appliquer ou non. Les principaux cas de figure sont les suivants :

- Rivière en bonne santé hébergeant un peuplement piscicole fonctionnel et optimal : la gestion préconisée consiste à laisser faire la nature tout en veillant au maintien des conditions actuelles. Souvent, ces cours d'eau bénéficient de la mise en place de réserve active, avec une limitation du nombre de capture à 1 poisson par jour, l'usage obligatoire d'un hameçon simple sans ardillon et une taille de capture adaptée à la croissance des poissons sur le secteur (validée par une étude scalimétrique). La Fédération tient à ce que ces parcours restent accessibles à toutes les techniques de pêche.



Le Nom, affluent du Fier, est un exemple de cours d'eau où la gestion doit avant tout viser à maintenir les conditions actuelles, qui permettent au cours d'eau d'héberger une population de truites exceptionnelle.

- Rivière hébergeant une population de truites plus ou moins altérée du fait de dysfonctionnements du milieu. Le but des diagnostics de bassin versant est d'identifier ces dysfonctionnements, et de proposer des solutions de gestion en fonction de leur nature et de leur intensité. Plusieurs cas de figure peuvent se présenter :

- ➔ Ces dysfonctionnements sont clairement identifiés et peuvent être résolus (pollution, dégradation de l'habitat...) : la gestion préconisée est la mise en place des solutions (lutte contre les pollutions, restauration des habitats...). Une fois ces mesures prises par les autorités compétentes, un suivi est réalisé afin de vérifier leur efficacité. Si besoin est, un soutien temporaire aux populations de truites trop impactées pour recoloniser seules le milieu peut être apporté, à partir de poissons de souche locale. Ce soutien doit simplement permettre la réinstallation d'une population de truites fonctionnelle, et n'est pas destiné à perdurer dans le temps : s'il ne permet pas d'installer une population fonctionnelle, une autre stratégie devra être mise en place.



← Avant travaux

Après travaux →



Exemple de réalisation permettant de pérenniser une population de truites : l'effacement du seuil infranchissable d'Entremont sur le Borne. Ces travaux sont le fruit du travail de la Fédération, de l'AAPPMA et des sociétés de pêche du Borne, sur les bases duquel les élus locaux et les partenaires financiers ont validé l'effacement du seuil et ont contribué à son financement.

➤ Ces dysfonctionnements sont clairement identifiés mais ne peuvent être résolus à court ou moyen terme pour des raisons techniques, politiques ou financières (c'est le cas des problèmes thermiques sur certains cours aval), ou bien les essais de restauration d'une population n'ont pas fonctionné : la gestion préconisée consiste alors à développer le loisir pêche sur ces secteurs, en mettant en place des parcours halieutiques réempoisonnés en truites adultes. Pour des raisons de préservation des souches autochtones existantes sur les bassins versants voisins ou sur les cours amont de certaines rivières, l'empoisonnement se fait en truites arc-en-ciel. Les poissons doivent également être irréprochables du point de vue sanitaire. L'avantage de l'utilisation des truites arc-en-ciel tient dans le fait que cette espèce ne se reproduit pas dans nos cours d'eau, et permet donc un retour en arrière en cas de changements positifs sur les secteurs concernés.



L'Arve en amont de Chamonix : un exemple de parcours halieutique empoisonné en truites arc-en-ciel, le milieu ne permettant pas l'installation d'une population fonctionnelle de truite fario.

L'objectif du travail de la Fédération, forte de la certitude que la qualité de la pêche passe nécessairement par celle des cours d'eau, est d'arriver à terme à ce qu'une grande majorité des rivières du département héberge des populations de truites sauvages, fonctionnant de manière optimale et autonome.

Pour en savoir plus

L'ensemble des études et travaux réalisés depuis 1999 sur le département est consultable en détail sur le site de la Fédération de Haute-Savoie pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique : www.pechehautesavoie.com, à la rubrique "Téléchargements" : vous y trouverez tous les rapports et comptes-rendus servant de base à la gestion piscicole de la Fédération.

Pour être informé des études en cours, des opérations de terrain et des résultats récents, inscrivez-vous à la lettre électronique de la Fédération en envoyant votre adresse mail à info@pechehautesavoie.com. Vous pouvez également nous poser toutes vos questions à cette adresse.



Légende des fiches parcours

100% SAUVAGES
ALEVINAGES 0%

Parcours en gestion patrimoniale



94%
TOUTES ALIÈRES MÉDITERRANÉENNES
TOUTES AUTOCHTONES

Parcours à truites autochtones, pourcentage d'allèles méditerranéens



Localisation du parcours

PARCOURS
PÊCHE
FAMILIALE

Parcours propice à la pêche en famille et aux pêcheurs débutants

Densité de poisson :



Très forte densité + présence de spécimens de grande taille



Très forte densité ou forte densité + présence de spécimens de grande taille



Forte densité

Niveau de difficulté :



Pêche assez facile (parcours peu technique, poissons faciles)



Pêche moyennement difficile (parcours technique, poissons assez faciles)



Pêche difficile (parcours technique, poissons assez difficiles)



Pêche très difficile (parcours technique, poissons difficiles)



AAPPMA du Faucigny



*AAPPMA de l'Albanais
(non réciproitaire)*



AAPPMA du Chablais Genevois



*AAPPMA des pêcheurs amateurs du Lac Léman Français
(non réciproitaire)*

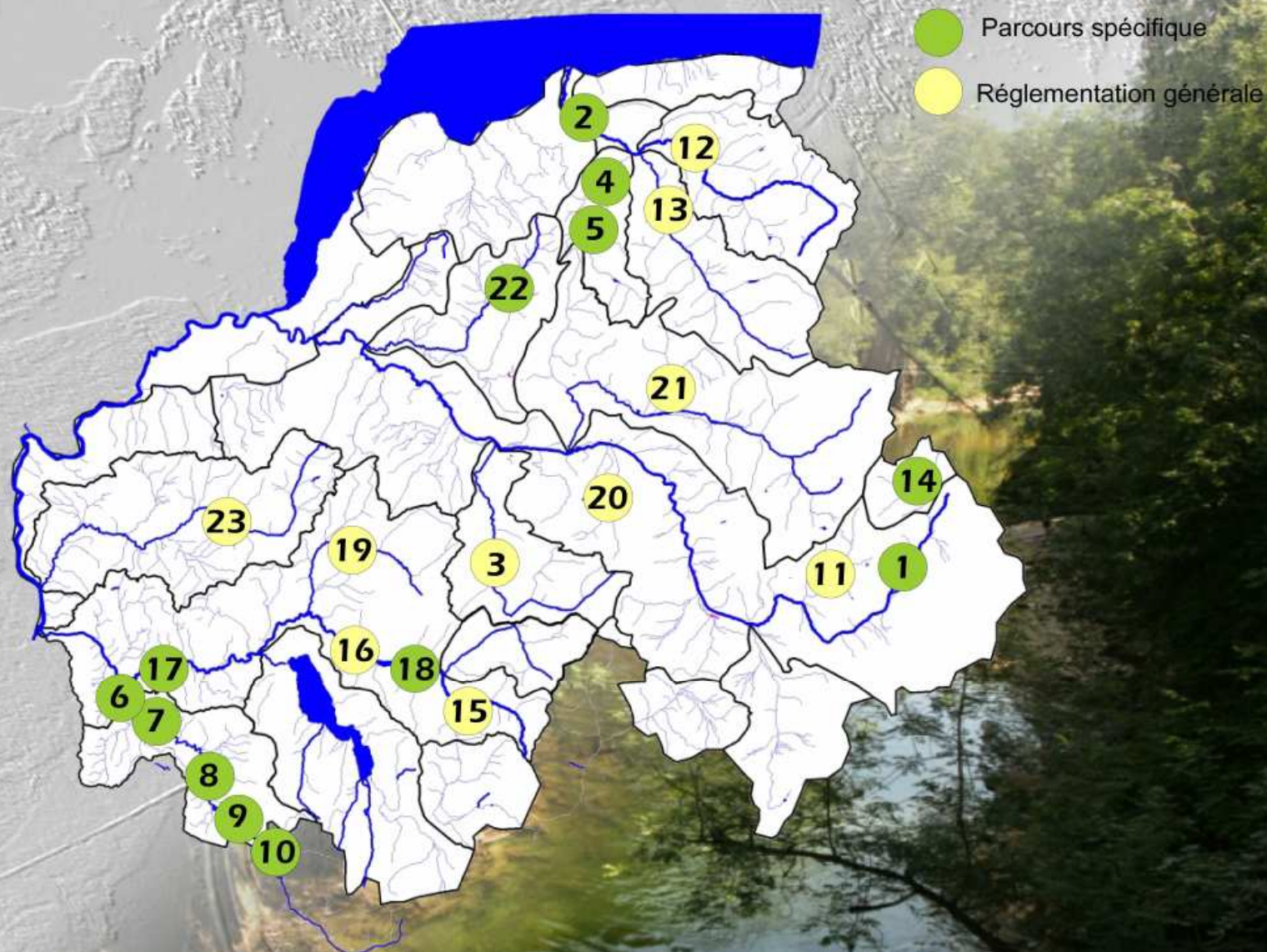


AAPPMA des pêcheurs en rivière du secteur d'Annecy



*AAPPMA d'Annecy Lac Pêche
(non réciproitaire)*

Parcours rivières



- 1- L'Arve à Argentières
- 2- La Basse Dranse
- 3- Le Borne en aval des Etroits
- 4- Le Brevon à Bellevaux
- 5- Le Brevon à Vailly
- 6- Le Chéran à Rumilly
- 7- Le Chéran à Boussy
- 8- Le Chéran au vieux pont d'Alby
- 9- Le Chéran à Cusy
- 10- Le Chéran à Bange
- 11- La Diosaz

- 12- La Dranse d'Abondance à Vacheresse
- 13- La Dranse de Morzine au Pont de Gys
- 14- L'Eau Noire de Vallorcine
- 15- Le Fier en amont de Thônes
- 16- Le Fier à Dingy
- 17- Le Fier à Hauteville
- 18- Le Fier au parcours de Morette
- 19- La Fillière Chez Millard
- 20- Le Foron du Reposoir
- 21- Le Foron de Taninges
- 22- Le parcours mouche de la Menoge
- 23- Les Usses au pont des Goths

L'ARVE À ARGENTIERE

Le parcours se situe sur le territoire de la commune de Chamonix. Ses limites sont le pont de chemin de fer aux Tines à l'aval, et le pont routier d'Argentière à l'amont. Il s'agit d'un parcours récréatif mis en place par l'AAPPMA du Faucigny en collaboration avec la mairie de Chamonix, empoissonné en truites arc-en-ciel et soumis à une réglementation spécifique.

Le secteur, isolé du reste de l'Arve, en aval, par le barrage des Houches, était jusqu'alors peu poissonneux, et n'héberge pas de population de truites fario fonctionnelle : le but est donc de créer un parcours halieutique, destiné aux débutants comme aux pêcheurs confirmés et permettant de développer le loisir pêche sur ce secteur. Il constituera un excellent complément aux différents lacs de plaine et de montagne situés à proximité, ainsi qu'à l'Eau noire de Vallorcine toute proche et peuplée de poissons sauvages.

Niveau de difficulté



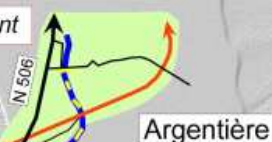
Densité de poisson



Accès : par la N 506 depuis Chamonix, direction Argentière. (carte IGN TOP 25 3630 01)



Limite amont



Argentière

les Chosalets



Limite aval

Le Lavancher

Vers Chamonix

Réglementation : une seule truite de 25 cm minimum, par pêcheur et par jour.

Type de pêche : Toutes techniques, avec un hameçon simple sans ardillon.

Peuplement piscicole : Truite arc en ciel, Truite fario.

7

LE PARCOURS SPECIFIQUE DE LA BASSE DRANSE

Ce parcours se situe à la limite des communes de Marin et Thonon-les-Bains, entre le pont de la Douceur (limite amont) et le pont de la N5 (limite aval).

Il s'agit d'un des hauts lieux du département pour la pêche des fabuleuses truites lacustres remontant du Léman, dont les plus gros spécimens peuvent avoisiner voire dépasser le mètre. Le parcours héberge également une belle population de truites sédentaires, au sein de laquelle les gros poissons ne sont pas rares. Attention toutefois lorsque vous vous aventurerez dans le lit du cours d'eau, car la Basse Dranse est soumise à des éclusées produisant de brusques variations de débits.

Une étude globale est en cours sur la Basse Dranse, notamment en ce qui concerne l'impact des éclusées, et intègre un suivi scientifique des remontées de truites lacustres (génétique, scalimétrie, comptage de fraïère, suivi des remontées à Vongy) destiné à améliorer les connaissances et donc la gestion de cet écotype de truite fario.

A noter en fin que sur tous les affluents français du Léman, la capture des truites de plus de 50 cm est limitée à 1 poisson maximum par jour et par pêcheur, dans le but de protéger les truites lacustres.



Accès : Depuis Thonon, suivre la D 902 qui remonte la Basse Dranse, jusqu'au lieu-dit "Pont de la Douceur".

Carte IGN TOP25 3428 ET



Niveau de difficulté ●

Densité de poisson 🐟🐟



Réglementation : Une truite de taille minimum est de 35 cm, par jour et par pêcheur

Type de pêche : Toutes techniques, un hameçon simple sans ardillon

Peuplement piscicole : Truites fario sédentaires et lacustres



LE BORNE EN AVAL DES ÉTROITS

Le Borne prend sa source au col de l'Ouletaz, à près de 1900 m d'altitude. Après être passé au pied du Grand-Bornand, il file vers Entremont en passant par une zone de gorges (les Étroits). Les truites sont nombreuses et certains spécimens atteignent des tailles plus que respectables.

Le Borne héberge une des onze populations de truites méditerranéennes autochtones du département. Le cours d'eau fait l'objet d'un plan de gestion de sa population de truite fario depuis 2004. Ce plan, réalisé par la Fédération sur la base des résultats scientifiques acquis, et validé pour application par l'AAPPMA du Faucigny et les sociétés de pêche de la vallée, a intégré :

- un arrêt total des alevinages sur l'ensemble du cours d'eau
- un transfert de peuplement de l'aval à l'amont du seuil d'entremont, qui a permis de réinstaller une population en amont de cet ouvrage,
- l'arrasement du seuil d'Entremont suite aux résultats de ce transfert, permettant la libre circulation piscicole entre l'aval et l'amont,
- l'évaluation par un suivi annuel de l'efficacité de plan de gestion en termes piscicoles.

Le suivi est toujours en cours et se poursuivra jusqu'en 2013, à la fin du second plan de gestion. Pour le moment, les résultats mettent en évidence la présence d'une population fonctionnelle et optimale sur l'ensemble du cours d'eau.

Sur certains secteurs, vous serez susceptible d'y capturer des truites arc-en-ciel, des déversements étant réalisés par l'AAPPMA du Faucigny en marge du plan de gestion.

Niveau de difficulté ●

Densité de poisson ●●●



Accès : Par la D 12 en venant de Saint Jean de Sixt ou de Saint Pierre en Faucigny (Carte IGN 3430 ET)



Réglementation : Taille à 23 cm, 5 poissons maximum par jour.

Type de pêche : Toc, nymphe au fil, mouche sèche.

Peuplement piscicole : Truite fario, truite arc-en-cielchabot.

LE BREVON A BELLEVAUX

Ce parcours situé sur la commune de Bellevaux, s'étend du chemin de Taillaz Rossaz jusqu'au Pont des Doubines. Il s'agit de l'ancienne réserve de pêche de Bellevaux, qui s'est ouverte à la pêche en 2010 sous forme de réserve active.

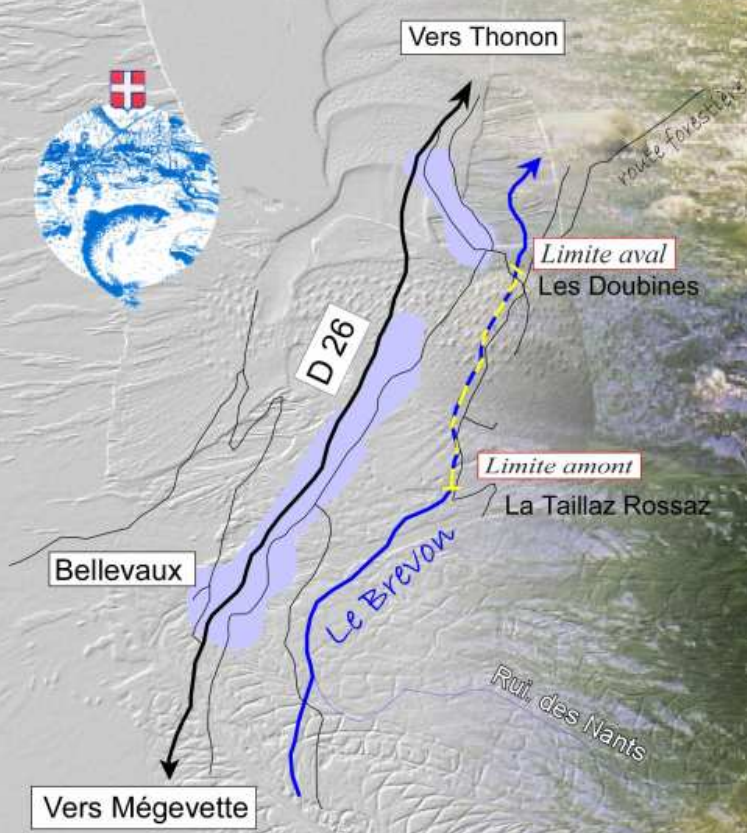
Comme sur le parcours de Vailly, si les poissons sont abondants, leur capture nécessitera finesse et discrétion.



Accès : Suivre la D26 direction Bellevaux depuis Thonon.
Carte IGN TOP25 3428 E1



Niveau de difficulté ●
Densité de poisson 🐟🐟🐟



Réglementation : Une truite dont la taille minimum est de 35 cm, par jour et par pêcheur

Type de pêche : Toutes techniques, un hameçon simple sans ardillon

Peuplement piscicole : Truite fario

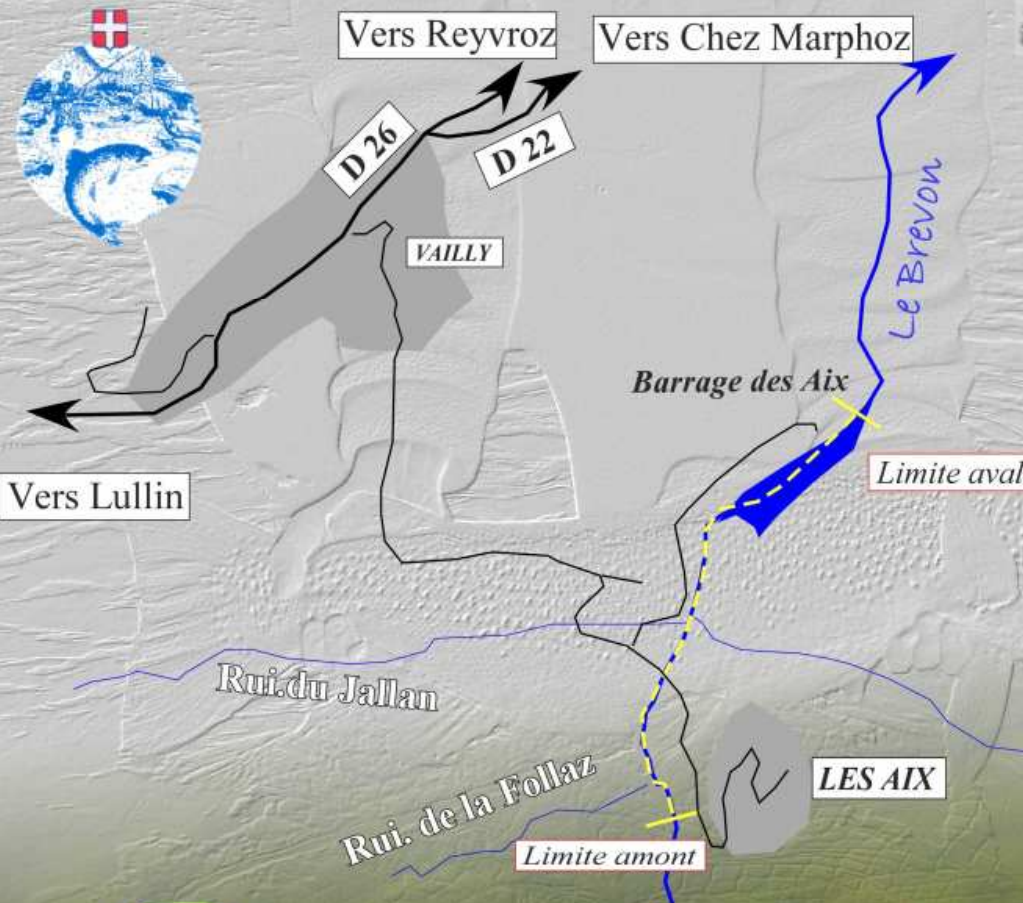


LE BREVON A VAILLY

Ce parcours spécifique, situé sur la commune de Vailly, saura satisfaire tous les pêcheurs, aussi bien par la diversité de faciès qu'il propose que par la densité de la population de truites fario qu'il héberge.

Mais attention, le parcours est technique et les truites, si elles sont nombreuses, se révèlent parfois capricieuses. Aussi, quelle que soit la méthode utilisée, discrétion et finesse sont de rigueur pour espérer leurrer les plus beaux spécimens présents sur ce secteur.

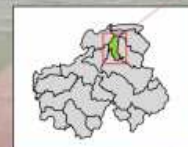
Côté paysage, le nom du cours d'eau et de la vallée dans laquelle il s'écoule parlent d'eux-mêmes. En effet, l'autre nom du Brevon est la Dranse de Bellevaux, ce qui signifie en patois "Belle vallée". Si pour vous, pêche rime avec calme et paysages, n'hésitez pas, le Brevon est fait pour vous.



Accès : Suivre la D26 direction Bellevaux depuis Thonon.
Carte IGN TOP25 3428 ET

Niveau de difficulté ●

Densité de poisson 🐟🐟🐟



Réglementation : Une truite de taille minimum 30 cm, par jour et par pêcheur.

Type de pêche : Toutes techniques, un hameçon simple sans ardillon.

Peuplement piscicole : Truite fario

LE CHÉRAN À RUMILLY

Ce parcours correspond à la traversée de Rumilly par le Chéran. La rivière y présente un profil plus calme et élargi qui, allié à des berges relativement dégagées, favorise la pratique de la pêche en sèche et de la nymphe à vue. Des éclosions précoces permettent en outre aux pêcheurs de pratiquer en sèche dès le mois d'avril.

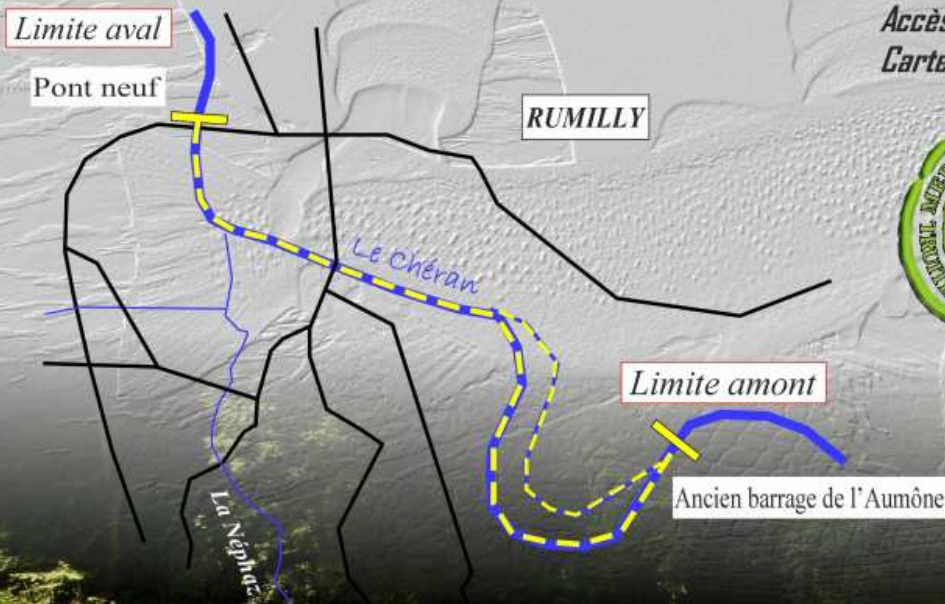
Le peuplement piscicole de ce parcours est celui d'une zone à ombre : ombres et truites de belle taille partagent le cours d'eau aux chevesnes et barbeaux. La pêche de ces derniers avec du petit matériel (anglaise ou mouche) se révèle d'ailleurs très sportive et riche en émotion, pour peu que l'on pique un beau spécimen.

Niveau de difficulté

Densité de poisson



Accès : Nombreux parkings dans Rumilly.
Accès facile au cours d'eau.
Carte IGN TOP25 3331 0T



Peuplement piscicole : Truite fario, ombre commun, chabot, loche franche, cyprinidés.

Réglementation : Réserve active (1 poisson de plus de 40 cm par jour et par pêcheur).
Pêche de l'ombre interdite (en cours de réintroduction)

Type de pêche : Toutes techniques, un hameçon simple sans ardillon

LE CHÉRAN AU PARCOURS DE BOUSSY

Ce parcours de 2 km est redevenu un No kill en 2003, après quatre ans de gestion en réserve active. Le Chéran, assagi, y alterne radiers et grands lisses.

Ce profil plus calme permet notamment la pratique de la pêche à vue sur les poissons en maraude sur les bordures. A noter sur ce secteur l'équipement du barrage Nestlé avec un dispositif de franchissement, permettant aux géniteurs de remonter au moment du frai.

D'autre part, un projet ambitieux de réhabilitation est en cours en partenariat avec le SMIAC, porteur du contrat de rivière CHERAN. Amorcés en 2004 sur le Dadon, principal affluent du Chéran sur ce secteur, d'importants travaux ont été réalisés sur le Chéran lui-même en 2008 et 2009, en vue de restaurer l'habitat piscicole. Leurs effets seront suivis par la Fédération durant les 5 prochaines années.



Accès : A la sortie de Rumilly, prendre direction Alby/Chéran. Au deuxième rond point, prendre à gauche. Se garer sur le parking du plan d'eau. (Carte IGN série bleue 3331 0T)

Densité de poisson



Niveau de difficulté



100% SAUVAGES
ALEVINAGES 0%



Vers Rumilly centre

RUMILLY

D 910

D 3

Vers Albens



Limite aval

Le Nant de la Nanche

Le Chéran

Le Dadon

ZI La Rizière

D 31

MARLIOZ

P
Plan d'eau des Pérouses

Limite amont

Barrage Nestlé

Vers Alby



AAPPMA DE L'ALBANAIS

Peuplement piscicole : Truite fario, ombre commun, chabot, loche franche, poissons blancs.

Réglementation : Parcours No Kill. Pêche de l'ombre interdite (en cours de réintroduction).

Type de pêche : Toutes techniques, un hameçon simple sans ardillon.

LE CHÉRAN AU VIEUX PONT D'ALBY

Mis en place en 1999, ce parcours No Kill se mérite. En effet, à l'exception du plat situé en amont du vieux pont, le Chéran s'y écoule dans de magnifiques secteurs de gorges dont l'accès peut s'avérer difficile (se renseigner auprès de l'AAPPMA et des pêcheurs locaux). Mais le décor grandiose et la beauté de ses poissons sauront vous récompenser de tous vos efforts.

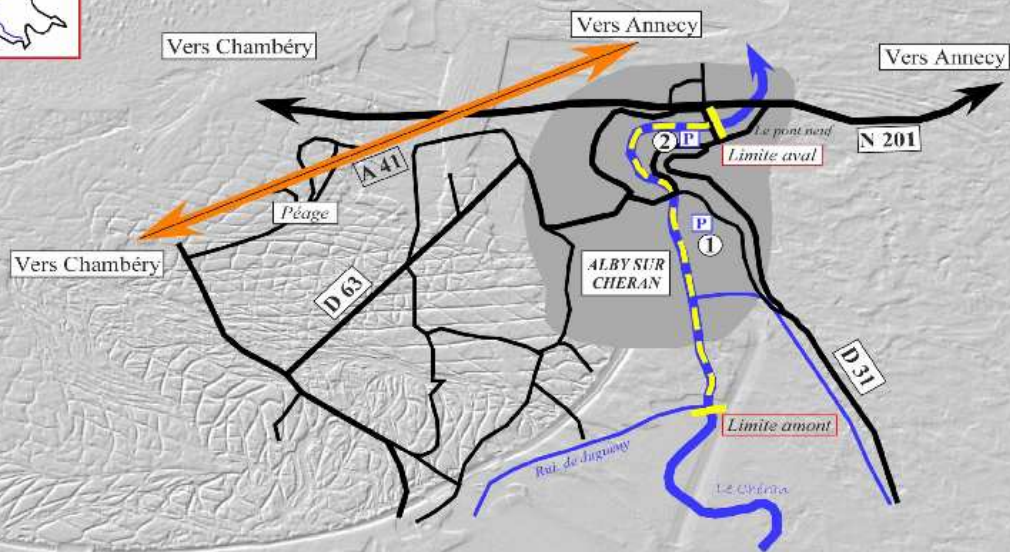
Le secteur, géré de façon patrimoniale, garantit la capture de poissons sauvages, parmi lesquels certains spécimens atteignent plus de 60 cm. Une passe à poissons a été aménagée sur le seuil d'Alby, afin de faciliter la remontée des géniteurs au moment du frai. On peut d'ailleurs régulièrement observer de très beaux poissons sur les frayères au cours du mois de décembre.

Le parcours héberge également une population d'ombres communs, qui se développe d'année en année suite à la réintroduction de l'espèce (1999). Afin de favoriser son bon développement, la capture de l'ombre reste interdite.



Accès : Par la N 201 ou l'A 41, en provenance d'Annecy ou de Chambéry, suivre Alby sur Chéran-centre puis Vieux Bourg jusqu'au vieux pont. 2 parkings sont situés de part et d'autre du pont, à une centaine de mètres. (1) : accès facile au parcours, 2: accès difficile (Carte IGN série bleue 3331 DT)

Niveau de difficulté
 Densité de poisson



Réglementation : Parcours No Kill. Pêche de l'ombre Interdite (en cours de réintroduction).

Peuplement piscicole : Truite fario, ombre commun, chabot, loche franche, vairon.

Type de pêche : Toutes techniques, un hameçon simple sans ardoillon.

LE CHÉRAN À CUSY

Créée en 1999, cette réserve active s'étend de la passerelle de Cusy en amont, à 500 m sous la confluence du ruisseau de Ballevaz à l'aval. Le décor est grandiose, l'accès facile et la configuration de la rivière propice à tous les types de pêche. De belles éclosions d'éphémères y permettent en outre la pratique de la mouche sèche dès le début de saison. Les truites de belle taille n'y sont pas rares, mais se révèlent méfiantes et éduquées : pour les leurrer, une approche discrète est de rigueur.

Il est intéressant de noter l'installation d'une population d'ombre, alors qu'aucun alevinage n'a été réalisé à cette hauteur sur le Chéran : ces poissons ont colonisé le secteur depuis Alby/Chéran, situé plusieurs kilomètres en aval et se reproduisent maintenant sur place. Leur pêche reste interdite, afin de laisser la population s'installer de manière pérenne.



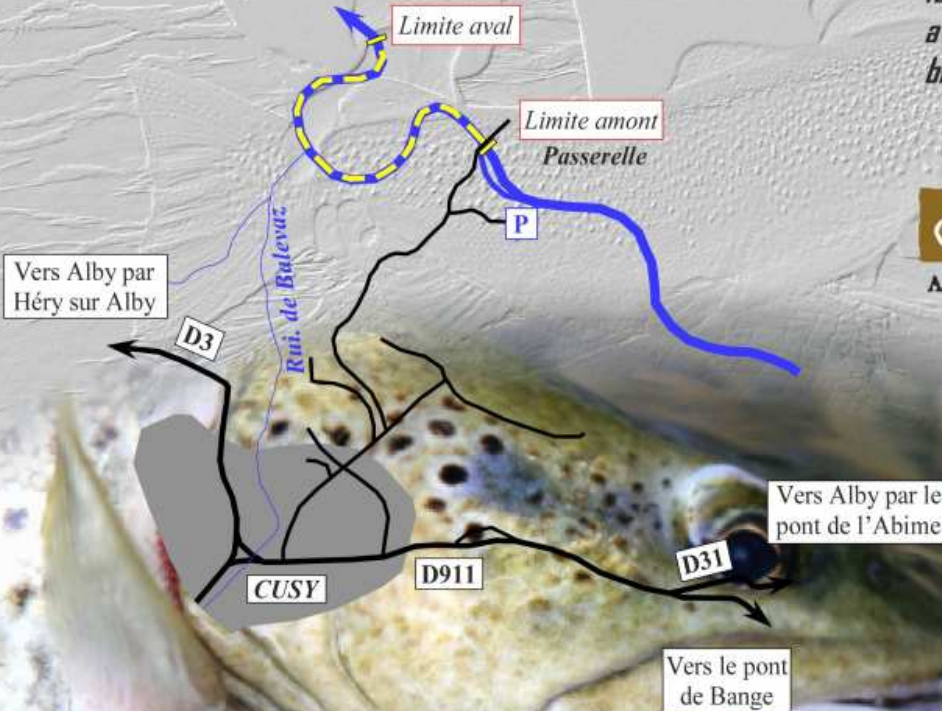
Niveau de difficulté ●

Densité de poisson 🐟🐟

100% SAUVAGES
ALEVINAGES 0%

94%

Accès : A la sortie de l'autoroute en provenance d'Annecy, prendre à gauche direction Cusy. Dans Cusy, direction les Bauges puis prendre à gauche en face de la boulangerie, direction le Chéran, faire 2km. Un parking se trouve sur la droite, avec accès direct à la rivière. (Carte IGN série bleue 3331 01)



Réglementation : Réserve active. Un poisson de plus de 40 cm par jour et par pêcheur. Pêche de l'ombre interdite.

Peuplement piscicole : Truite fario, ombre commun, chabot, loche franche, vairon.

Type de pêche : Toutes techniques, un hameçon simple sans ardillon.

LE CHÉRAN À BANGE

Ce parcours spécifique se situe sur la commune d'Allèves, à cheval sur la frontière entre les deux départements. Il a été mis en place conjointement en 2010 par les deux AAPPMA gérant le Chéran : L'Albanais en Haute-Savoie et le Chatelard en Savoie.

Peuplé essentiellement de truites fario sauvages, les deux AAPPMA pratiquant une gestion patrimoniale, il présente une densité de poissons intéressante. Il est en outre facile d'accès et permettra aux pêcheurs la pratique de toutes les techniques, le parcours étant relativement varié et les coups nombreux et marqués.



Niveau de difficulté ●

Densité de poisson



100% SAUVAGES
ALEVINAGES 0%

Accès : Depuis l'autoroute, en venant d'Annecy, prendre la direction Cusy, puis la D 911 en direction du Pont de Bange.
Carte IGN série bleue 3331 07.



Réglementation : Une truite dont la taille minimum est de 35 cm, par jour et par pêcheur

Type de pêche : Toutes techniques, un hameçon simple sans ardillon

Peuplement piscicole : Truite fario

LA DIOSAZ

La Diosaz prend sa source à plus de 2300 m d'altitude, au pied de l'aiguille de Salenton. Il s'agit d'un cours d'eau montagnard typique, alternant des secteurs torrentiels, des radiers et plats profonds. Tantôt gorgée, tantôt prenant des allures de rase, elle satisfera les amateurs de milieux sauvages par la clarté de ses eaux et la beauté du paysage environnant.

Depuis 2005, suite au constat d'une densité piscicole faible, l'alevinage en truites fario atlantiques et en truites arc-en-ciel a été abandonné au profit d'un essai d'installation d'une population de truites méditerranéennes autochtones. Le suivi réalisé jusqu'en 2009 a mis en évidence l'installation d'une bonne densité de truite sur le secteur, essentiellement soutenue par les alevinages (absence de reproduction naturelle). Le plan de gestion sera donc reconduit sur 5 ans afin de garantir une pêche satisfaisante aux pêcheurs pratiquant ce magnifique torrent d'altitude.



Niveau de difficulté 
 Densité de poisson 

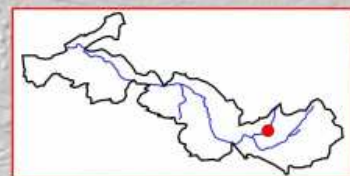



Accès: par la D43 à hauteur de Passy, allez jusqu'à Plaine Joux, puis direction le Chatelet. Partir à pied du Chatelet, du Gouet ou du Lac Vert, monter au refuge du Col d'Anterne (1h45) puis direction les chalets de Villy par le Collet d'Ecuelle (1h). (carte IGN TOP 25 3530 ET)

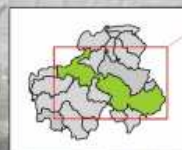
PÊCHE EN RESERVE NATURELLE

La pêche est autorisée sur ces territoires

Merci de respecter la réglementation



 Bivouac autorisé du coucher au lever du soleil



Réglementation : Taille à 23 cm, 5 poissons maximum par jour.

Peuplement piscicole : Truite fario, truite arc-en-ciel.

Type de pêche : Toutes techniques.

LA DRANSE D'ABONDANCE À VACHERESSE

La Dranse d'Abondance coule ses eaux au sein de la vallée du même nom, au milieu d'un paysage de montagne d'une beauté saisissante. Elle y alterne radiers et fosses permettant la pratique de toutes les techniques de pêche.

Les truites y sont nombreuses et les spécimens dépassant 40 cm n'y sont pas rares. Mais attention, du fait la clarté des eaux et de la méfiance de ces poissons sauvages, rigueur et discrétion sont de mise sur ce parcours.

La Dranse d'Abondance héberge une des plus belles populations de truites autochtones du département. L'alevinage, après une période de déversements au compte-goutte d'alevins issus de géniteurs sauvages sélectionnés génétiquement, a aujourd'hui totalement cessé, les études ayant montré que la population est fonctionnelle et stable.

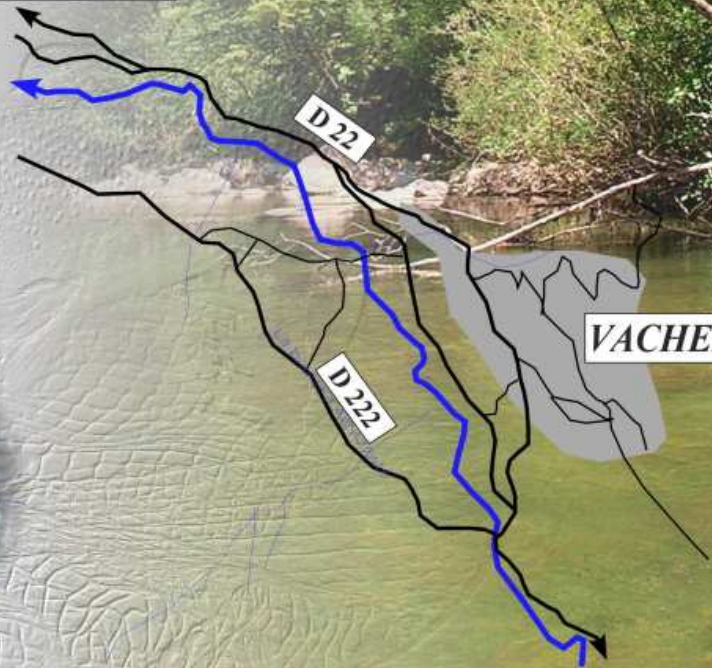


Niveau de difficulté ●

Densité de poisson 🌿🌿🌿

Accès: Suivre la direction Vacheresse/ Abondance/ la Chapelle d'Abondance par la D902 puis la D22 depuis Thonon. (carte IGN TOP25 3528 ET)

Vers Thonon



Vers Abondance

Réglementation : Parcours de 1ère catégorie. 5 truites par jour et par pêcheur, maille à 23cm.

Peuplement piscicole : Truite fario, chabot.

Type de pêche : Toutes techniques.

LA DRANSE DE MORZINE AU PONT DE GYS

Le parcours, situé en amont du barrage du Jotty, offre de multiples possibilités de pêche, allant du toc à la mouche, à qui veut séduire les poissons de la Dranse de Morzine. Le cours d'eau héberge l'une des plus belles populations de truites autochtones du département, et les plus chanceux peuvent espérer y piquer des poissons dépassant les 50 cm. Mais, comme sur la plupart des rivières de notre département, finesse et discrétion sont de mise si l'on veut capturer ces poissons méfiants.

Afin de préserver la souche autochtone, l'alevinage est réalisé avec des poissons issus de reproducteurs sauvages de la rivière sélectionnés génétiquement, produits à la pisciculture du Pont de Gys.



100% SAUVAGES
ALEVINAGES 0%

Niveau de difficulté ●

Densité de poisson 🐟🐟🐟

Accès : Suivre la direction Morzine par la D902 depuis Thonon. (carte IGN TOP25 3528 ET)

Vers Thonon
La Baume
Pont de Gys



Gys

La Dranse de Morzine

D902

D32

Pont de Couvaloup

Vers Morzine



Réglementation : Parcours de 1ère catégorie. 5 truites par jour par pêcheur, maille à 23 cm.

Peuplement piscicole : Truite fario, chabot.

Type de pêche : Toutes techniques.

L'EAU NOIRE DE VALLORCINE

L'eau noire de Vallorcine est un petit cours d'eau torrentueux qui prend sa source en France au col de l'Encrenaz, puis passe en Suisse pour se jeter dans le Haut Rhône. Le parcours est l'ancienne réserve de pêche de Vallorcine, gérée en réserve active depuis 2006.

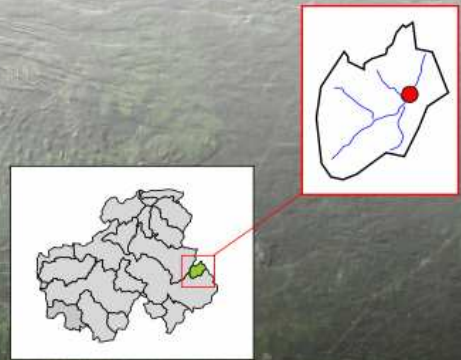
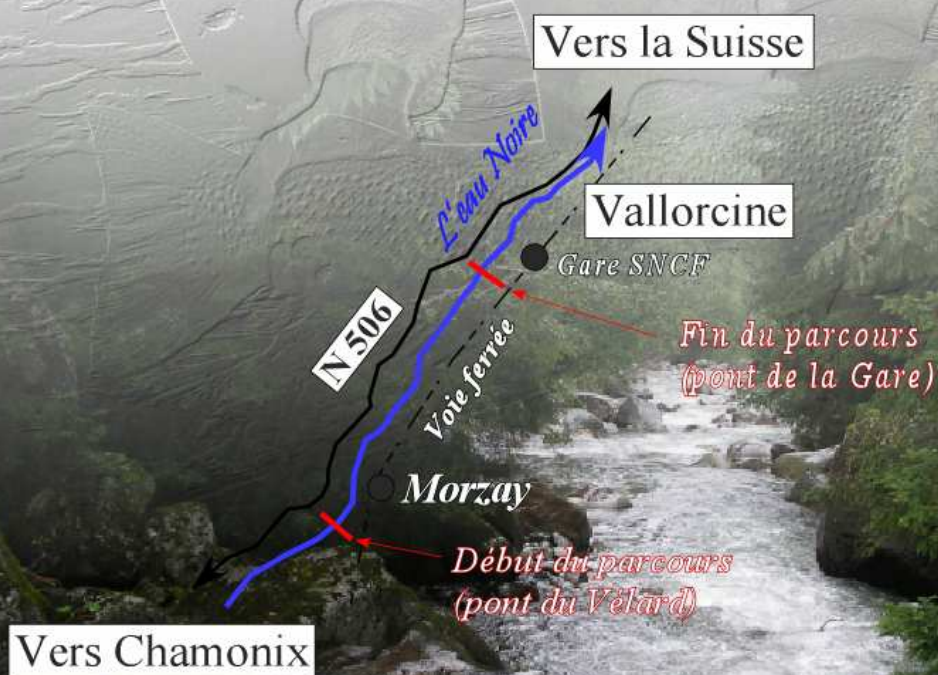
Le cours d'eau héberge une très belle population de truites fario, mais ces dernières se révèlent souvent difficiles à leurrer, d'autant que les eaux sont limpides. Discretion et finesse sont donc de rigueur sur ce parcours.



Niveau de difficulté 
 Densité de poisson 



Accès : Accès par la RN 506 en direction de Vallorcine et en venant de Chamonix. (carte IGN TOP25 3630 0T)



Règlementation : Réserve active : 1 truite de 25 cm minimum par jour par pêcheur.
Peuplement piscicole : Truite fario, chabot.
Type de pêche : Toutes techniques.

LE FIER EN AMONT DE THÔNES

Situé sur le cours amont du Fier, ce parcours, long d'un peu plus d'un kilomètre, se situe entre le pont de Tronchine et le pont de Chamossière. Le cours d'eau y alterne fosses et radiers au sein d'un environnement préservé, et s'y révèle propice à la pratique de toutes les techniques de pêche.

Sur ce secteur, comme sur l'ensemble du Fier amont, une gestion patrimoniale est appliquée, en raison de la présence d'une population de truites autochtones (souche méditerranéenne).

Les densités observées en pêche électrique font état d'une belle population (8000 individus/ha), au sein de laquelle les individus de 40 cm et plus ne sont pas rares.



Niveau de difficulté ●

Densité de poisson 🌿🌿🌿



100% SAUVAGES
ALEVINAGES 0%

Vers Annecy

Vers La Clusaz

Début du parcours
Pont de Tronchine



Accès : En venant d'Annecy, prendre la direction de Thônes par la D 909. Le départ du parcours se fait dans Thônes au niveau du pont de Tronchine, où un petit parking situé en amont du pont en rive droite permet de garer quelques véhicules.
Carte IGN TOP25 3431 DT



Fin du parcours
Pont de Chamossière

Vers les Clefs

Vers Manigod

Peuplement piscicole : Truite fario, chabot.

Type de pêche : Toutes techniques.

Réglementation : 5 truites de 25 cm minimum par jour.



LE FIER A DINGY

Situé sur le Fier entre Annecy et Thônes, le pont de Digny constitue un rendez-vous incontournable pour les pêcheurs de truites. En aval du pont, le parcours gorgé du défilé de Digny alterne fosses et radiers, tandis qu'en amont, le Fier présente sur plusieurs kilomètres un faciès découvert à faible déclivité.

Ce secteur de pêche est l'un des plus réputés du Fier. Il abrite une très belle population de truites fario méditerranéennes, au sein de laquelle les beaux spécimens sont nombreux, mais difficiles à leurrer. En période estivale, la forte fréquentation du site par les baigneurs peut restreindre la période de pêche au matin et au soir.



Niveau de difficulté ●

Densité de poisson ■■■■



100% SAUVAGES
0% ALEVINAGES



Vers Annecy

Défilé de Digny

Ancien pont

Nouveau pont

Vers Digny-Saint Clair

Le Fier

Plaine d'Alex

Vers Thônes

Accès : En venant d'Annecy, prendre la direction de Thônes par la D 909. Après quelques kilomètres, traverser le pont situé sur votre gauche en direction de Digny Saint Clair et se garer au bord de l'eau en rive droite. (Carte IGN TOP25 343) 07)



Réglementation : parcours de 1ère catégorie - réglementation générale

Peuplement piscicole : Truite fario, vairon, loches, chabots.

Type de pêche : Toutes techniques.

LE FIER À HAUTEVILLE

Cette réserve active fut créée en 1999, puis déplacée en amont du pont en 2001. Elle s'étend sur 1 Km, au sein d'un paysage de gorges typique du bas Fier. La densité en truite fario est moins importante que sur le haut Fier, mais les amateurs de grosses truites trouveront ici un terrain et des compagnons de jeu à leur mesure.

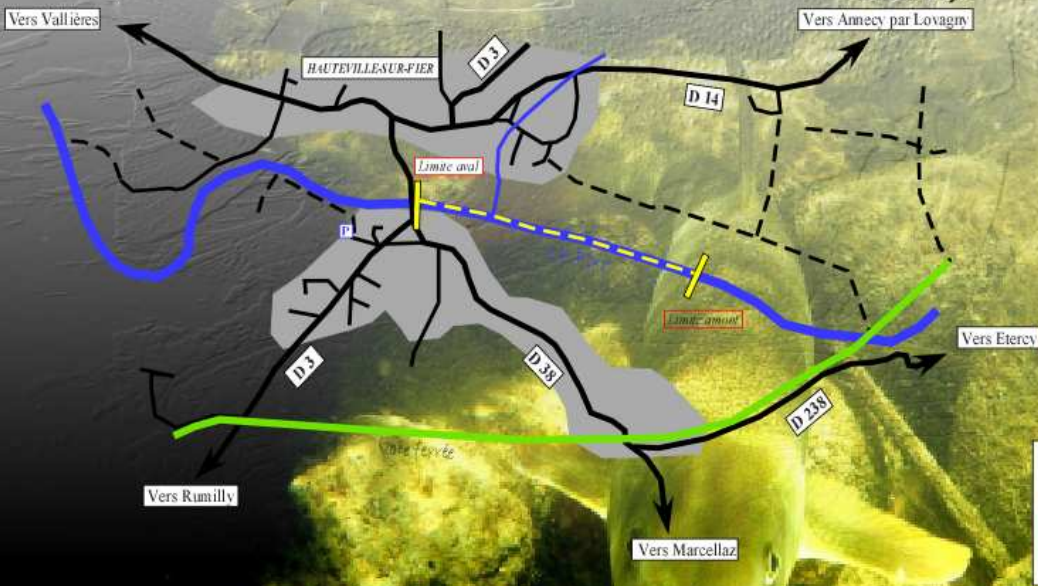
A noter sur ce parcours la présence d'une très belle population de barbeaux, au sein de laquelle on trouve des spécimens dépassant les 80 cm. Ce poisson de grand sport, puissant et combatif, réjouira les pratiquants de la pêche en nympe, que ce soit à vue ou au fil.



Niveau de difficulté ● Densité de poisson 🐟



Accès : En venant d'Annecy par Lovagny, prendre la première à droite après le pont routier de Hauteville, se garer au parking sur la droite. L'accès au parcours se fait au niveau du pont routier, à 100m du parking (carte IGN série bleue 3331 07).



Peuplement piscicole : Truite fario, ombre, barbeau, vairon, blageon, chevesne, goujon, perche, spirilin.
Réglementation : Une truite dont la taille minimum est de 40 cm, par jour et par pêcheur.
Type de pêche : Toutes techniques, un hameçon simple sans ardillon.

LE FIER AU PARCOURS DE MORETTE

Situé sur le Fier en aval de Thônes, ce parcours s'étend sur un linéaire de 1.5 km en aval du pont de Morette. Le Fier, assagi après la sortie de Thônes, y coule ses eaux claires et fraîches au pied des falaises de "La Tête à Turpin" (1541 m), en alternant radiers et fosses favorables à la pratique de toutes les techniques de pêche.

Des efforts ont été entrepris sur ce secteur en vue d'optimiser la qualité écologique et halieutique. Une passe à poissons a été aménagée sur le seuil naturel, afin de permettre son franchissement par les géniteurs au moment du frai. Dans le même temps, des frayères ont été réhabilitées sur un petit affluent au niveau de Morette, et les pratiques d'alevinages ont été stoppées (1999).

Le parcours héberge aujourd'hui une belle population de truites sauvages (350 Kg/Ha), au sein de laquelle les sujets de plus de 40 cm sont nombreux. Mais, comme sur l'ensemble du Fier, la capture de ces poissons méfiants nécessite discrétion et finesse.



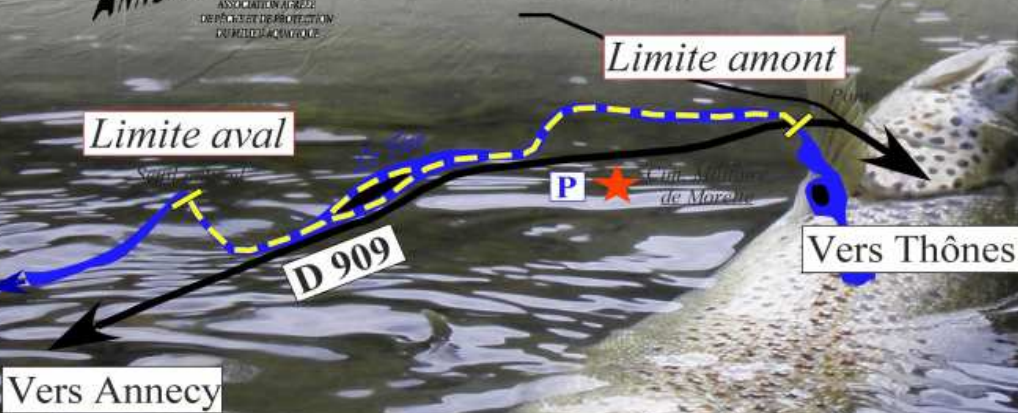
Niveau de difficulté ●

Densité de poisson ●●●●



100% SAUVAGES
ALEVINAGES 0%

Accès: En venant d'Annecy, suivre la direction "Thônes". Le parcours se trouve en bordure de la D 909 au niveau du cimetière militaire de Morette (Cartes IGN 343107 et 353107).



Réglementation : Une truite dont la taille minimum est de 35 cm, par jour et par pêcheur

Type de pêche : Toutes techniques, un hameçon simple sans ardillon

Peuplement piscicole : Truite fario, chabot

LA FILLIÈRE CHEZ MILLARD

Situé sur le cours moyen de la Fillière, en aval de Thorens-Glières, ce parcours est l'un des secteurs les plus poissonneux du cours d'eau. La rivière n'y excède pas 6 m de large, ce qui, allié au boisement des berges, rend le parcours relativement technique. Veillez à soigner vos approches et votre présentation si vous voulez leurrer les plus beaux poissons qui s'y trouvent.

Propice à la pratique de la pêche à la mouche, au toc ou au lancer léger, ce parcours se révèle très agréable à pêcher, aussi bien par la densité de poissons qu'il abrite que par la beauté du paysage environnant.

La Fillière héberge, comme le Fier dans lequel elle se jette, une des plus belles populations de truites autochtones méditerranéennes du département. A l'heure actuelle, des efforts sont entrepris, en collaboration avec l'AAPPMA d'Annecy et la société de pêche locale, en vue de valoriser et de préserver ce patrimoine piscicole rare et précieux.



Vers la RN 203



Vers Thorens-Glières



Accès : Prendre la direction de Thorens-Glières par la N 203 puis la D 2. Une fois sur la D2 en direction de Thorens, prendre à droite direction Chez Millard et aller jusqu'au pont.

Carte IGN TOP25 3430 01

Niveau de difficulté ●
Densité de poisson ●●●●



100% SAUVAGES
ALEVINAGES 0%



Peuplement piscicole : Truite fario, chabots.
Type de pêche : Mouche, toc, ultra léger.
Réglementation : parcours de 1ère catégorie.

LE FORON DU REPOSOIR

Le parcours se trouve en aval du village du Reposoir, au pied du col de la Colombière et des Aravis. Le Foron du Reposoir, également nommé Foron de Scionzier, est sur ce secteur un petit cours d'eau de montagne de moyenne énergie, aux eaux d'une clarté telle qu'elle peut permettre la pêche à vue. Le cadre bucolique et l'atmosphère alpine qu'on y trouve satisferont tous les amateurs de pêche et de beaux paysages.

Le caractère alpin du cours d'eau ne permet pas de grosses croissances, et les individus de plus de 30 cm y sont rares. Cependant, les truites de taille y sont nombreuses, que vous tentiez de les leurrer au toc, à la mouche ou au lancer léger.

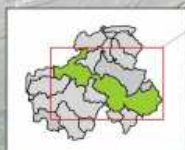


Accès : Accès au Reposoir par la D 4 en venant de Scionzier (vallée de l'Arve) ou du col de la Colombière (massif des Aravis). (carte IGN TOP25 3430 01)

Niveau de difficulté



Densité de poisson



Vers le col de la Colombière

Le Reposoir
Fin du parcours

Pont Saint Charles
Début du parcours

Vers Scionzier

D 4

Le Foron du Reposoir

D 119

Vers Nancy-sur-Cluses

P

Réglementation : 5 truites de 23 cm minimum par jour.

Peuplement piscicole : Truite fario, chabot.

Type de pêche : Toutes techniques.

LE FORON DE TANINGES

Le parcours se trouve sur la partie aval du Foron de Tanninges. Il se compose d'une partie "urbaine" située dans Tanninges même, et d'une partie plus sauvage allant de la sortie de Tanninges à l'entrée des gorges du Foron.

La rivière, qui étale une succession de radiers, gouilles et cascades au pied de la pointe de Marcellly (1999 m), y présente un caractère légèrement torrentueux qui se prête aux pêche d'eaux vives.

Le Foron de Tanninges héberge une belle population de truites, caractéristique des cours d'eau torrentueux, au sein de laquelle les plus gros spécimen atteignent les 35 cm. Mais attention, que vous tentiez de les séduire au toc, au vairon ou à la mouche, soyez précis et discret dans votre approche, car les truites du Foron peuvent se révéler difficiles à leurrer.



Accès Accès à Tanninges par la D 902 en venant de Cluses et par la D 907 en venant de Mieussy. (carte IGN TOP25 3429 ET)

Niveau de difficulté ●

Densité de poisson 🐟🐟

100% SAUVAGES
ALEVINAGES 0%



Entrée des gorges

Le Foron de Tanninges

Vers Les Gets

Vers Mieussy

D 907

P

D 902

Tanninges

Début du parcours

D 902

D 907

Vers Cluses

Vers Samoëns



Réglementation : 5 truites de 23 cm minimum par jour.
Peuplement piscicole : Truite fario, chabots.
Type de pêche : Toutes techniques.

LE PARCOURS MOUCHE DE LA MENOGE

Mis en place en 1995, ce parcours de 2.5 Km est un no kill réservé à la mouche fouettée. Ce parcours a subi en octobre 2010 une grave pollution au xylophène, tout comme une quinzaine de kilomètres de cours d'eau au sein duquel il se trouve. Sur ce parcours, la mortalité piscicole a été évaluée à 80% au moment de la pollution. Un suivi global a été mis en place, en parallèle de la fermeture de la pêche pour 2011. Les résultats des pêches électriques 2011 ont mis en évidence une nette tendance à la recolonisation naturelle depuis l'aval et certains affluents. La densité de poissons, bien que demeurant bien en deçà du potentiel du parcours (3 à 4 fois inférieures à l'optimum), sont redevenues compatible avec une pratique raisonnée de la pêche, certains individus de plus de 50 cm ayant à nouveau été capturés. Cependant, la rivière reste convalescente, et quelques années seront probablement nécessaires pour retrouver les populations piscicoles qu'elle hébergeait. Plus que jamais, pour faciliter cette reconquête, respectez vos prises avant leur remise à l'eau

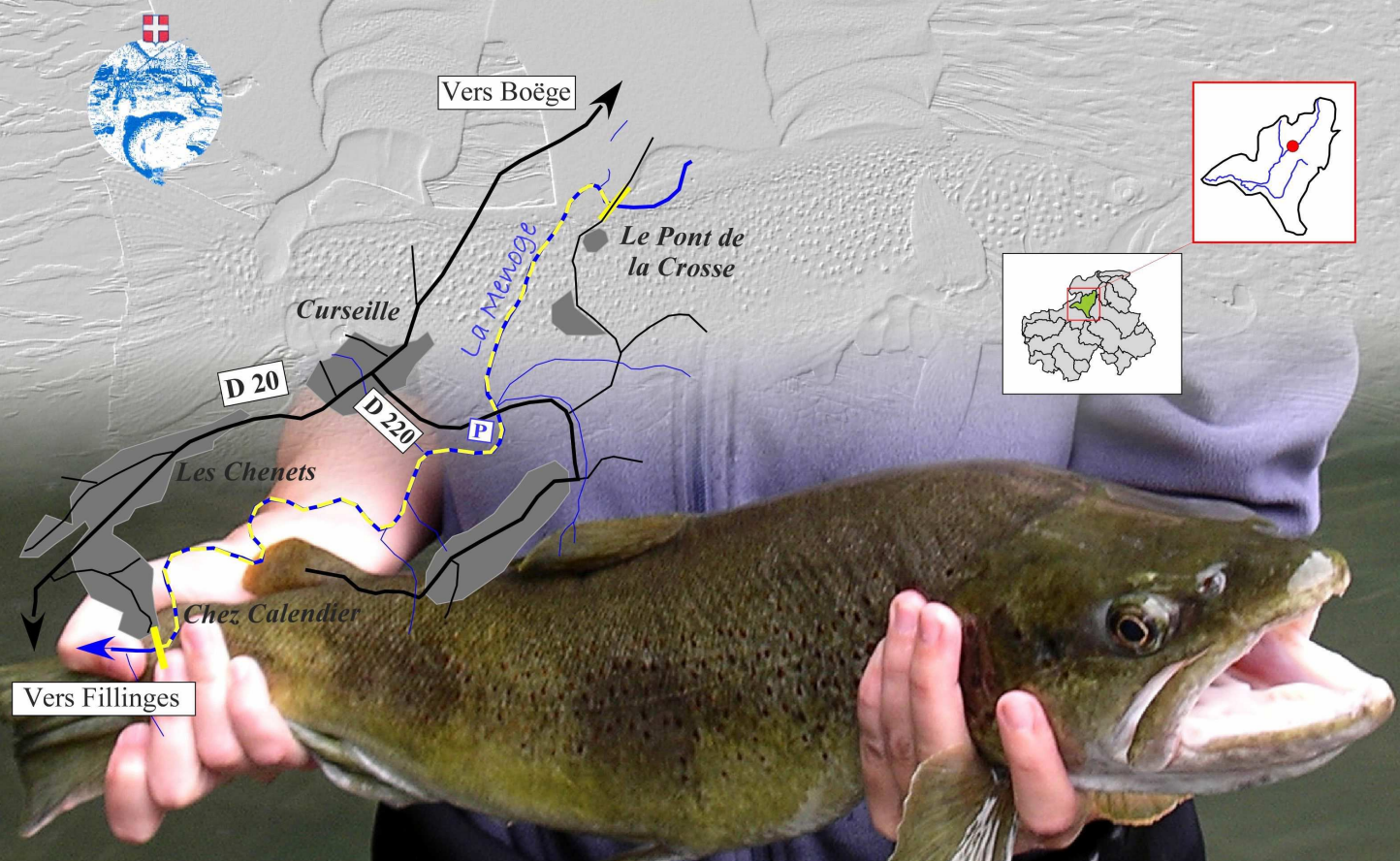


Accès : Suivre "La Vallée Verte", par la N20 direction Boège. Accès au niveau des ponts (Saint André-de-Boège, Pont la Crosse). Carte IGN série bleue 3429 ET

Niveau de difficulté

Densité de poisson

100% SAUVAGES
ALEVINAGES 0%



Type de pêche : Mouche uniquement, un hameçon simple sans ardillon
Réglementation : Parcours No Kill réservé à la mouche fouettée
Peuplement piscicole : Truite fario

LES USSES AU PONT DES GOTHS

Situé sur le cours moyen des Usses, en aval des ponts de la Caille, ce parcours fait partie du secteur le plus poissonneux des Usses. Fosses et radiers s'y succèdent au sein d'un cadre naturel préservé. A cet endroit, les Usses n'excèdent pas 10 m de large et bénéficient d'un fort couvert végétal qui leur garantit un ombrage constant, favorisant la pratique de la pêche durant tout le courant de la journée.

Le parcours, de par sa variété, se prête à toutes techniques de pêche (toc, mouche, vairon, lancer léger). Toutefois, en ce qui concerne la pêche à la mouche, l'encombrement des berges requiert un certain niveau technique.

Côté poissons, le secteur héberge une très belle population de truites méditerranéennes, et les spécimen de plus de 40 cm n'y sont pas rares.

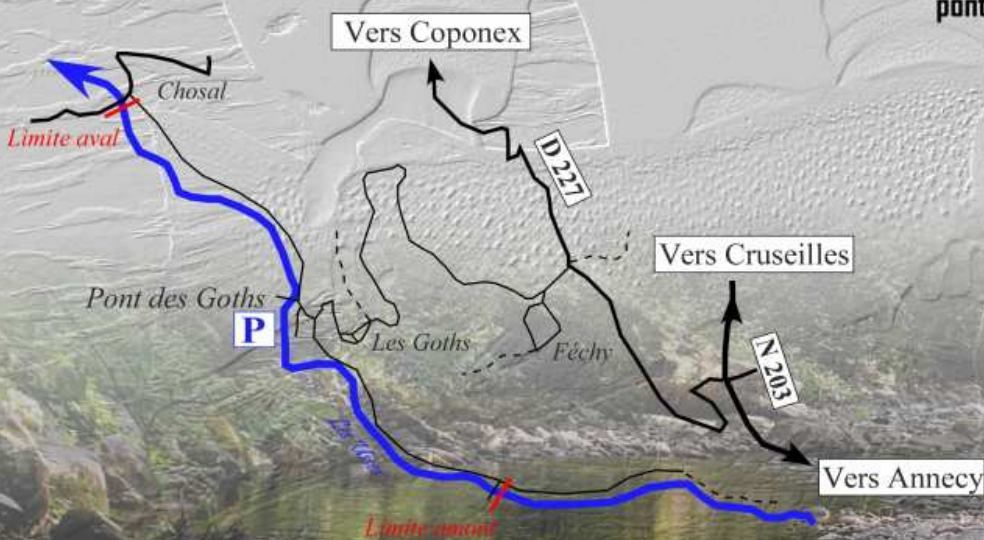


Niveau de difficulté ●

Densité de poisson 🌿🌿🌿



Accès : En venant d'Annecy, prendre la direction de Cruseilles par la RN 203 puis prendre sur la gauche direction les Goths après avoir franchi les ponts de la Caille. (Carte IGN TOP25 3430 07)



Peuplement piscicole : Truite fario, chabot, loche.

Type de pêche : Toutes techniques.

Réglementation : 5 truites de 25 cm minimum par jour.



Crédits photographique : FDPPMA 74, AAPPMA du Chablais genevois, AAPPMA du Faucigny, AAPPMA de l'albanais, Olivier Bouvier, Jean-Philippe Vuillet
Fédération de Haute-Savoie pour la pêche et la protection du milieu aquatique, 2010, tous droits réservés. Tout ou partie de ce document ne peut être copier ou mis en ligne sans l'accord de la FDPPMA 74

Conception graphique : P. HUCHET, FDPPMA 74.
Réalisation : S. AUTRAN ; P. HUCHET, FDPPMA 74.